

Rapport n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 4 février 2013		Chapitre : Article :

VENTE DES LOCAUX RUE GAMBETTA ET RAMPE SAINT MARCEL

L'ancien siège social du SDIS se répartissait sur trois immeubles situés rue Gambetta et rampe Saint-Marcel à Laon. Le déménagement de la Direction départementale rue William Henry Waddington libère ces trois bâtiments qui ne sont plus utiles au fonctionnement du SDIS.

Le bâtiment 3 ter avenue Gambetta a été en 1993 acheté avec une subvention du Conseil général couvrant l'intégralité du prix d'achat du bien en question. Il était convenu qu'il soit restitué au Conseil général à l'euro symbolique à l'issue de son utilisation par le SDIS. Ce bâtiment est estimé par le service local de France Domaine à 714 000 €.

Le bâtiment annexe au 5 avenue Gambetta est estimé par le service local de France Domaine à 178 000 €. Ce bâtiment ayant été acheté sur les fonds propres du SDIS, je vous propose de le mettre à la vente.

Pour le bâtiment situé 4 rampe Saint-Marcel l'estimation du service des domaines est de 139 000 €. A ce bâtiment, sont annexés deux garages situés rue de l'éperon et estimés chacun à 10 000 €. Cet ensemble acheté sur les fonds propres du SDIS peut également faire l'objet d'une mise en vente.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

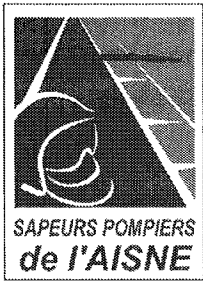
Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu les avis du service local de France Domaine en date du 20 décembre 2012 ;
Vu le rapport n° 3 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la cession à l'euro symbolique de l'immeuble de bureaux, situé 3 ter avenue Gambetta, sur les parcelles cadastrées AO numéro 170 d'une contenance cadastrale de 542 m² et AO numéro 169 d'une contenance cadastrale de 1 469 m², au Conseil général de l'Aisne ;
- d'autoriser la mise en vente de l'immeuble de bureaux, situé 5 avenue Gambetta sur la parcelle cadastrée AO numéro 151 d'une contenance cadastrale de 349 m² ;
- d'autoriser la mise en vente de l'immeuble de bureaux, situé 4 rampe Saint-Marcel sur la parcelle cadastrée AO numéro 219 d'une contenance cadastrale de 574 m², et de deux garages situés rue de l'éperon sur la parcelle cadastrée AO numéro 247 d'une contenance cadastrale de 444 m² ;
- d'autoriser le Président à mandater un office notarial pour procéder à ces ventes et à signer les pièces et actes relatifs à cette cession et à ces ventes.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 3	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 4 février 2013		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 15
Votants : 15

Le 4 février 2013 à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 17 janvier 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Thierry DELEROT représentant Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,~~
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Jacques KRABAL, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Paul GIROD, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Philippe MOREAU, Christiane CHAUSSON.

VENTE DES LOCAUX RUE GAMBETTA ET RAMPE SAINT MARCEL

Vu le rapport n° 3 ;

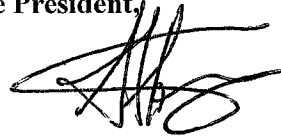
Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu les avis du service local de France Domaine en date du 20 décembre 2012 ;
Vu le rapport n° ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- d'autoriser la cession à l'euro symbolique de l'immeuble de bureaux, situé 3 ter avenue Gambetta, sur les parcelles cadastrées AO numéro 170 d'une contenance cadastrale de 542 m² et AO numéro 169 d'une contenance cadastrale de 1 469 m², au Conseil général de l'Aisne ;
- d'autoriser la mise en vente de l'immeuble de bureaux, situé 5 avenue Gambetta sur la parcelle cadastrée AO numéro 151 d'une contenance cadastrale de 349 m² ;
- d'autoriser la mise en vente de l'immeuble de bureaux, situé 4 rampe Saint-Marcel sur la parcelle cadastrée AO numéro 219 d'une contenance cadastrale de 574 m², et de deux garages situés rue de l'éperon sur la parcelle cadastrée AO numéro 247 d'une contenance cadastrale de 444 m² ;
- d'autoriser le Président à mandater un office notarial pour procéder à ces ventes et à signer les pièces et actes relatifs à cette cession et à ces ventes.

Le Président,



Thierry THOMAS

